

## Journalistes interpellés : « De quel droit peut-on nous empêcher de faire notre métier ? »

L'Obs

« *J'étais complètement incrédule* ». Tangi Kermarrec, journaliste de la chaîne France 3 Paris, a été arrêté lors de la manifestation contre la proposition de loi « [sécurité globale](#) », mardi 17 novembre. Il raconte dans la vidéo ci-dessous les conditions de son interpellation, alors que plusieurs journalistes ont été menacés ou sommés de se disperser ce soir-là, et qu'une [photographe](#) a également été arrêtée.

Regardez son témoignage ci-dessous :

La suite après la publicité

Le visionnage de cette vidéo est susceptible d'entraîner un dépôt de cookies de la part de l'opérateur de la plate-forme vidéo vers laquelle vous serez dirigé(e). Compte-tenu du refus du dépôt de cookies que vous avez exprimé, afin de respecter votre choix, nous avons bloqué la lecture de cette vidéo. Si vous souhaitez continuer et lire la vidéo, vous devez nous donner votre accord en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Tangi Kermarrec, qui rentrait chez lui lorsqu'il a assisté à des opérations de dispersion des manifestants dans la soirée, a sorti son téléphone pour filmer, carte de presse à la main, des personnes interpellées. Un policier lui a alors demandé de partir. Le journaliste lui répond qu'il n'est pas en train de le filmer. « *A un moment, vous nous soulez, vous venez à cinq centimètres de nous* », enchaîne le policier, avant d'interpeller le journaliste.

« *L'échange a duré vraiment dix secondes, c'était très bref. [...] Il y a un sentiment d'incrédulité, parce que je ne comprends pas ce qu'on me reproche. J'ai couvert beaucoup de manifestations, et jamais, on ne m'a interpellé. Il y a toujours un dialogue possible avec les forces de l'ordre* », déplore Tangi Kermarrec. »

### « Une épée de Damoclès au-dessus de la tête »

Le journaliste a passé la nuit en garde à vue avant d'écoper d'un rappel à la loi. « *C'est problématique, car aucune infraction n'a été commise. On sort avec un sentiment de liberté, mais aussi avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête.* »

« *Il y a très longtemps qu'un journaliste d'une grande chaîne de télévision n'avait pas été interpellé dans ces conditions* », a commenté Me Dominique Tricaud, avocat, auprès de France 3. »

Son interpellation intervient dans un contexte particulier, où la polémique enfle autour de l'article 24 de la proposition de loi, qui vise à flouter le visage des policiers. Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur a précisé que les journalistes couvrant les manifestations devaient se signaler auprès des forces de l'ordre, avant de revenir sur ses propos. Autant d'épisodes dénoncés par les syndicats comme de graves atteintes à la liberté de la presse.

« De quel droit peut-on nous empêcher de faire notre métier, d'être témoin de ce qu'il se passe ? On ne prend pas parti ! On est juste témoins. Il n'y a pas besoin de filtre pour travestir la réalité », conclut Tangi Kermarrec.

Une nouvelle manifestation contre la proposition de loi « sécurité globale » est prévue ce samedi 21 novembre dans l'après-midi.